



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjouda BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

### Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

---

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Reconquête de l'habitat privé - Programme d'Intérêt Général (P.I.G) métropolitain 2018-2023 - Avenant n°1 portant sur la prolongation d'une année (2024)**

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole s'est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique.

Au titre de sa politique de l'Habitat, la Métropole entend accompagner la mutation du parc d'habitation aux standards d'habitabilité, de confort notamment pour les personnes en perte d'autonomie, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Sa stratégie d'amélioration thermique vise en particulier les logements privés qui représentent 78% des résidences principales de son territoire et qui se répartissent à hauteur de 32 % en habitat individuel et de 68 % en habitat collectif.

Dijon métropole s'est à ce titre dotée d'un service dédié, « Rénovéco », dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- d'une part, informer, conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ; avec un objectif-socle, celui de viser la rénovation la plus performante tant énergétique qu'en matière d'adaptation, en adéquation avec les besoins et moyens des porteurs de projet ;
- d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service afin de répondre quantitativement et qualitativement à la dynamique des projets.

Afin de simplifier et fluidifier les démarches pour les usagers, Dijon métropole a mis en place son Espace Conseil agréé France Rénov' qui propose une prise en charge différenciée et adaptée aux projets (efficacité énergétique, rénovation lourde, adaptation du logement pour le maintien à domicile, ...) pour les différents profils de maîtres d'ouvrage (propriétaires-occupants ou bailleurs).

Depuis sa mise en place, le nombre de contacts a progressé régulièrement et de manière significative : 1 570 contacts en 2020, 1 975 en 2021 soit une augmentation de 20 % et 2 635 en 2022, soit une hausse 25 %.

D'un point de vue opérationnel, Dijon métropole est à l'initiative d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui recouvre l'ensemble des 23 communes-membres. Après appel d'offres, l'opérateur Soliha a été chargé de la coordination du dispositif dans le cadre d'un marché public 2021-2024.

Le PIG arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de prolonger le programme pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Cette prorogation, dont le principe a été accepté par l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), permettrait d'une part, une adéquation avec la période de contractualisation de gestion des aides à la pierre et d'autre part, avec la durée du marché passé avec l'opérateur du PIG.

Cet avenant 2024 assurerait également une transition nécessaire dans l'attente des précisions de l'Anah concernant le cahier des charges de « Mon Accompagnateur Rénov' » qui devra être pris en compte dans le futur marché lié à la prestation de suivi-animation du PIG métropolitain 2025 - 2030.

Ainsi, pour 2024, les dispositions du PIG métropolitain porterait sur l'accompagnement de près de 400 projets (dossiers individuels) pour un montant de financement de l'Anah de l'ordre de 207 000 €, représentant environ 80% de la dépense d'ingénierie de Dijon métropole.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

**- d'approuver** l'avenant n°1 de prolongation du PIG métropolitain « Reconquête du parc privé » portant sur l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter le cas échéant, après le conseil d'administration de l'Anah, les modifications nécessaires ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 82

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN